



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0137**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2020 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0137**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2020 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La CCILM assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : Eurexpo, EMLYON Business School.

Son action sur les thématiques du commerce et de l'hôtellerie concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation/locaux, promotion, développement commercial.

La CCILM sollicite un soutien financier de la Métropole de Lyon pour poursuivre son action dans ces 2 domaines.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), afin de réguler le marché foncier et immobilier et renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération. Ce schéma s'est décliné en schémas sectoriels pour les activités commerciales et hôtelières : le SDUC et le SDHT. Ces 2 documents "cadre" fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole.

En matière d'activités commerciales, les 3 grands piliers sur lesquels repose la stratégie de développement commercial de la Métropole (SDUC 2017-2020) sont :

- améliorer l'autonomie commerciale des bassins de vie dans la réponse aux besoins courants des consommateurs,
- favoriser un développement commercial créateur d'urbanité,
- réaffirmer l'attractivité commerciale de la Métropole et son caractère innovant.

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de la stratégie de développement commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, qui constituent

l'armature commerciale de base à même de répondre aux besoins de première nécessité des habitants, mais aussi de participer de l'animation urbaine, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Concernant l'hôtellerie, 3 grandes orientations sont retenues : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 schémas comprennent une démarche partenariale forte, associant de nombreux intervenants au sein de leur gouvernance respective :

- pour le SDUC : la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), la CCILM, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la Métropole,

- pour le SDHT : l'office du tourisme et des congrès du Grand Lyon, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière UMIH, le Groupement national des chaînes (GNC), la CCILM et la Métropole.

La présente décision vise à approuver, pour l'année 2020, la convention entre la Métropole et la CCILM concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SDUC et le SDHT. Elle vise plus globalement à fixer le cadre général du partenariat avec la CCILM sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique.

III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3556 du 8 juillet 2019, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 64 500 € au profit de la CCILM pour la réalisation de son programme d'actions 2019 sur les volets commerce et hôtellerie.

Le partenariat entre la CCILM et la Métropole sur l'année 2019 s'est illustré de la manière suivante :

- stratégies : la CCILM et la Métropole ont assuré, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT), ainsi que la réalisation de dispositifs d'observation (observatoire hôtelier conjoncturel, observatoire des résidences de tourisme, observatoire du commerce),

- programmation : la CCILM et la Métropole ont travaillé ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT,

- promotion : le programme d'actions a été réalisé. Son objectif global était de conforter l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes inédites. Son bilan est le suivant :

. reconduction de Lyon Visio Commerce : l'édition 2019 a permis de réunir une soixantaine de participants dont 46 représentants développeurs d'enseignes autour de conférences thématiques (tendances du commerce, nouveaux formats de centre-ville), suivies de la visite de sites commerciaux ou de commerces situés en Presqu'île (Grolée-Carnot) et à Vénissieux (Projet Grand Parilly),

. reconduction du Forum Franchise : l'édition 2019 a accueilli plus de 2 000 visiteurs et 150 stands (franchiseurs français et internationaux, experts et prestataires de la franchise, partenaires et institutionnels). Des enseignes originaires de la Métropole ont pu être mises en avant (LDLC, Essentiel & Domicile, Feu Vert, Apart Fitness, Ninkasi, Point S, La Vie Claire) et 30 workshops ont été organisés réunissant plus de 890 participants. Un "espace projets", commun à la Métropole et aux sites de management de centre-ville, a été reconduit afin de présenter des opportunités d'implantation sur les centralités de l'agglomération pour les réseaux de franchises ou les porteurs de projets indépendants affiliés à une franchise. Une conférence co-animée par la Métropole a permis de présenter les principaux projets urbains et commerciaux du territoire,

. reconduction des trophées du commerce : 67 candidatures ont été sélectionnées et présentées au jury qui a retenu 9 lauréats, et un trophée du public a été décerné par plus de 3000 votants. Une soirée de remise des trophées s'est déroulée à l'issue du vote, réunissant 250 participants. Parallèlement, une communication multi-supports conséquente a été effectuée, destinée à valoriser les partenaires de l'opération, à stimuler les candidatures, puis à mettre en valeur les candidats et les lauréats : site web dédié, relais sur le site internet campagne de communication de la CCILM (newsletters, Mag éco, site web CCI), information directe auprès des associations de commerçants locales et des dirigeants d'entreprises, campagne de communication du groupe Progrès, réalisation de clips pour chaque lauréat.

- innovation : l'opération biennale Lyon Shop & Design est destinée à stimuler les collaborations entre les commerçants / hôteliers et les professionnels de l'architecture et du design, et encourager la réalisation de concepts qualitatifs et innovants. Lyon Shop Design a fêté sa 10^{ème} édition et constitue aujourd'hui une communauté solide de commerçants, architectes, designers, experts, partenaires, clients ou simples curieux (plus de 800 professionnels de l'architecture et du design, plus de 4 000 commerces et plus de 45 000 votants sur les 10 années). L'opération se déployant sur deux années, l'année 2019 a été consacrée à la préparation de l'évènement, le choix des dispositifs, la mise en place de l'animation chez les 15 finalistes, sur l'espace public et à la remise des prix : Lyon Shop Design s'est déployé sur plus de 17 temps forts et a initié un jeu unique "Tissez votre toile" mêlant le digital à l'expérience chez les finalistes ou sur l'espace public,

- gestion de sites : la CCILM et la Métropole sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain. La CCILM est mobilisée pour accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs actions : Oullins centre-ville, Centre Neuville, Tendance Presqu'île (Lyon), destination Gratte-Ciel (Villeurbanne) et Lyon 7 rive gauche,

- commerce de proximité : cette action a pris la forme d'interventions variées par la CCILM, en partenariat avec la Métropole et/ou les communes :

. élaboration de stratégies commerce intercommunales : le travail expérimental sur le territoire Val de Saône engagé en 2017 a été poursuivi,

. aide au montage d'un nouveau dispositif d'aides directes aux commerces et artisans de proximité,

. élaboration et suivi des programmations commerciales dans le cadre de projets urbains : Caluire Centre, Bron "zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses",

. fourniture de fichiers établissements,

. appui à la Métropole lors de l'expérimentation de la piétonisation en Presqu'île (mise en place de 2 questionnaires en ligne, exploitation et restitution des résultats),

. Saint Fons : mise en place d'un groupe de travail constitué de la Ville, la Métropole et les Chambres consulaires, dédié à la mise en œuvre du plan d'actions communal en faveur du commerce,

. Meyzieu / Solaize / Vernaison : conseil dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions en faveur du commerce, appui à la commercialisation de locaux commerciaux et à la gestion de la vacance commerciale,

. expertise et conseils juridiques pour diverses communes dans le cadre de la préemption des fonds et baux commerciaux, ouvertures dominicales, vente en liquidation, location gérance ;

- commerce et territoires : la matinée 2019 s'est tenue le 13 décembre 2019, a réuni environ 70 participants (élus et techniciens des collectivités), et s'est déroulée en 3 temps :

. une conférence plénière sur les nouvelles dispositions législatives en matière d'aménagement commercial, réunissant un élu représentant des maires du département en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), un représentant du secrétariat de la CDAC de la Préfecture du Rhône, et un représentant de la direction départementale des territoires (DDT) du Rhône,

. un atelier sur l'observatoire du tissu commercial et des rez-de-chaussée commerciaux de la CCILM,

. une conférence prospective sur le thème "la ville change, le commerce aussi", animée par Nathalie Lemarchand, Enseignante-chercheuse Professeure des universités, Université Paris 8, spécialiste du commerce.

IV - Programme d'actions 2020 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2020, pour un montant global de 64 500 €.

Le plan d'action est réorienté pour tenir compte du contexte de crise sanitaire : cette dernière impacte négativement le tissu commercial et hôtelier, et a par ailleurs remis en cause l'organisation de certains événements habituels. De facto, de nouvelles actions sont proposées en lien direct avec la crise sanitaire, aussi bien en matière d'accompagnement des professionnels que d'observation des impacts de la crise. D'autres actions, correspondant à des événements organisés par la CCILM, sont suspendues pour 2020 et/ou reportées à 2021.

1° - Actions d'observation

a) - Observatoire de l'hôtellerie

Les objectifs de l'action sont :

- de disposer d'informations qualifiées, utiles dans le cadre de la mise en œuvre et de l'actualisation du SDHT,
- d'être en mesure de contribuer à l'affirmation de la stratégie touristique métropolitaine,
- de suivre la santé économique des établissements dans un contexte de crise sanitaire impactant fortement leurs performances.

Cet observatoire est élargi en 2020 pour analyser les effets de la crise Covid-19 sur le secteur hôtelier, être en capacité de détecter les établissements hôteliers en difficulté, analyser les performances de l'offre touristique par secteur géographique sur le territoire de la Métropole, et situer l'activité en comparaison avec les autres destinations européennes.

Concernant le montant et afin d'élargir l'observation pour l'enrichir de nouveaux indicateurs économiques, la Métropole propose d'augmenter sa participation à hauteur de 7 000 € en 2020 (contre 4 200 € en 2019).

b) - Observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands

Les objectifs de l'action sont :

- de mesurer l'évolution de l'activité marchande,
- d'identifier les attentes des commerçants, restaurateurs et acteurs des loisirs marchands par rapport aux acteurs publics et évaluer l'état d'esprit de ces acteurs,
- d'identifier les activités en grande précarité qui pourraient avoir besoin d'un soutien direct de la part de la Métropole.

Concernant le montant et afin de disposer d'une photographie des tendances à l'automne 2020, la Métropole propose de soutenir cette action nouvelle à hauteur de 8 000 € en 2020.

c) - Observatoire ponctuel des modifications des comportements d'achats post-crise Covid-19

Les objectifs de l'action sont :

- de mesurer auprès des ménages de la Métropole les modifications éventuelles de comportements d'achats et de besoins qu'aurait pu engendrer la crise sanitaire Covid-19,
- d'alimenter les réflexions en matière d'adaptation de l'offre commerciale, de services à la clientèle, de traitement et d'usage des espaces publics dans les polarités commerciales.

Concernant le montant, la Métropole propose de soutenir financièrement cette action nouvelle à hauteur de 9 780 € en 2020.

2° - Actions d'accompagnement des entreprises

a) - Accompagnement des commerçants post-crise

L'objectif de l'action est d'accentuer l'appui de la CCILM auprès des commerçants de la Métropole dans un contexte de crise sanitaire (diagnostic 360°, plan d'actions, coaching individuel et / ou collectif, suivi à 6 mois).

Cette action, relevant du droit commun de la CCILM, ne fera pas l'objet d'un financement par la Métropole.

b) - Accompagnement des collectifs de commerçants

Les objectifs de l'action sont :

- d'accompagner les commerçants, en partenariat avec les Communes, dans la mise en place d'associations commerçantes ou dans la co-élaboration des plans d'actions des associations existantes,
- de favoriser la mise en réseau des unions commerciales, la mutualisation et l'information sur les bonnes pratiques et les retours d'expérience.

Concernant le montant, la Métropole propose de soutenir financièrement cette action nouvelle à hauteur de 9 360 € en 2020.

c) - Performance Design

L'objectif de l'action est d'accompagner les commerçants pour faire en sorte que les contraintes liées à la crise sanitaire permettent d'enclencher une réflexion plus profonde sur l'aménagement de leur boutique (agencement, parcours client, gestion des files d'attente, mise en avant des produits, etc.).

Concernant le montant, la Métropole propose de soutenir financièrement cette action nouvelle à hauteur de 6 990 € en 2020.

3° - Action d'accompagnement des territoires

L'objectif de l'action est d'accompagner les Communes dans leurs efforts pour mieux répondre aux besoins relatifs à la préservation, à la dynamisation et au développement du commerce de centre-ville et de proximité, à travers l'organisation de séances collectives intercommunales d'information-formation sur des thèmes tels que la gestion de la vacance commerciale, les outils de redynamisation commerciale, le droit de préemption commerciale, etc.

Concernant le montant, la Métropole cofinancera cette action à hauteur de 8 770 € en 2020.

4° - Actions événementielles et promotionnelles

a) - Forum Franchise

Les objectifs de l'action sont :

- de proposer un temps d'échanges et de rencontres entre franchiseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprise qui souhaitent se développer en franchise (15 conférences et ateliers thématiques et 150 stands des réseaux de franchise),
- de présenter les sites et projets commerciaux de la Métropole (dont les 5 sites de management de centre-ville) à travers la mise à disposition d'un espace "projets" (agrandi en 2020).

Concernant le montant et afin de pouvoir valoriser davantage de sites métropolitains (sites de management de centre-ville, projets urbains, centralités communales à enjeux), le stand de la Métropole sera doublé. La Métropole propose d'augmenter son engagement à hauteur de 10 000 € en 2020 (contre 5 000 € en 2019).

b) - Commerce et territoires

L'objectif de l'action est d'organiser une rencontre annuelle avec les élus et techniciens de collectivités territoriales, pour présenter les évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'urbanisme commercial et partager une vision commune du développement raisonné de l'appareil commercial avec l'ensemble de ces acteurs.

Concernant le montant, la Métropole propose de participer, à hauteur de 4 600 € en 2020 (contre 4 000 € en 2019), afin de pérenniser l'événement qui constitue aujourd'hui un espace d'échanges essentiel avec les communes.

5° - Evénements annulés en raison de la crise sanitaire en 2020

a) - Lyon Shop & Design

Les objectifs de l'action sont de :

- créer une action biennale destinée favoriser le rapprochement entre commerçants et professionnels de l'architecture et du design, dans un objectif d'accroissement de la performance du point de vente,
- conforter la place de la métropole lyonnaise en tant que *destination shopping de qualité*. En raison du contexte très particulier de l'année 2020, le concours Lyon Shop Design est reporté sur 2021. Par contre, toute la partie sensibilisation des commerçants à l'importance du design comme outil de performance et de réassurance du client est d'autant plus d'actualité ainsi que l'animation de l'ensemble des outils de la démarche.

Concernant le montant et en l'absence de concours en 2020, la Métropole propose de suspendre son soutien financier à cette opération en 2020 (contre 23 000 € en 2019).

b) - Lyon Visio commerce

Les objectifs de l'action sont :

- de mettre en avant les potentialités de développement des sites commerciaux prioritaires de l'agglomération auprès d'un public de développeurs d'enseignes en recherche de nouvelles implantations,
- d'entretenir des relations étroites avec les acteurs privés de l'implantation commerciale et les professionnels des réseaux.

Concernant le montant, la Métropole propose de suspendre cette action en 2020, planifiée traditionnellement en juin, en raison de la crise sanitaire ne permettant pas d'organiser ce type d'évènement pour lequel le soutien de la Métropole était de 4 300 € en 2019.

c) - Trophées du commerce / Evènement du commerce

L'objectif de l'action est d'organiser un évènement fédérateur du tissu commercial métropolitain.

Depuis plusieurs années, la CCILM en partenariat avec Le Progrès organisait un évènement festif et promotionnel destiné à valoriser les commerces de proximité et unions commerciales : les trophées du Commerce. La crise sanitaire a remis en cause l'organisation de cet évènement en 2020, ce qui est l'occasion d'engager une réflexion dès l'automne sur l'évolution du format de cet évènement collectif, afin de répondre aux nouveaux enjeux du commerce et aux évolutions du contexte économique et local. Cet évènement pourrait ainsi être remplacé en 2021 par un format, destiné davantage à favoriser les échanges directs entre acteurs publics et acteurs métropolitains du commerce (exemple : Assises annuelles du commerce métropolitain).

Concernant le montant, l'année 2020 étant destinée à réfléchir à l'évolution de l'évènement, aucun financement ne sera apporté par la Métropole sur cette action (contre 12 000 € pour 2019).

Le budget prévisionnel 2020, hors dépenses internes de personnel est le suivant :

	Actions 2020	Dépenses (en €)	Sources de financement (en €)			
			CCILM	Métropole	Autres	Total
1	observatoire de l'hôtellerie	10 000	3 000	7 000	0	10 000
2	observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands	11 600	3 600	8 000	0	11 600
3	observatoire ponctuel des modifications des comportements d'achats post-crise	14 240	4 460	9 780	0	14 240
4	accompagnement des commerçants post-crise	49 740	49 740	0	0	49 740
5	accompagnement des collectifs de commerçants	9 360	0	9 360	0	9 360
6	performance Design	9 300	2 310	6 990	0	9 300
7	appui conseil aux territoires	11 690	2 920	8 770	0	11 690

	Actions 2020	Dépenses (en €)	Sources de financement (en €)			
			CCILM	Métropole	Autres	Total
8	forum Franchise	350 000	0	10 000	340 000	350 000
9	commerce et territoires	7 000	2400	4 600	0	7 000
10	Lyon Shop Design	10 000	2 000	0	8 000	10 000
11	Lyon Visio Commerce	0	0	0	0	0
12	événement Commerce métropolitain	0	0	0	0	0
	Totaux	482 930	70 430	64 500	348 000	482 930

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer à la CCILM une subvention de 64 500 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce et l'hôtellerie en 2020.

Une évaluation sera effectuée par la Métropole sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCILM sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 64 500 € au profit de la CCILM pour la réalisation du programme d'actions 2020 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCILM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 57 500€ (commerce) et 7 000 € (hôtellerie), sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opérations n° 0P01O0868 et n° 0P04O1573.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.